

Investissement  
Socialement Responsable

# Code de Transparence

## OFI MULTISELECT EUROPE SRI



Août 2011

# 1. Données générales

## 1a) Donnez le nom de la société de gestion en charge du fonds auquel s'applique ce Code.

OFI Lux - 6, route de Trèves – L-2633 LUXEMBOURG

Promoteur : OFI AM – 1, rue vernier – 75017 PARIS - Site : [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)

## 1b) Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la société de gestion et la façon dont elle la décline concrètement.

**Notre politique ISR est construite autour de deux objectifs :**

### 1. Améliorer notre connaissance des sociétés :

Nous sommes convaincus qu'une vision complète d'une société ou d'un secteur d'activité doit prendre en compte les opportunités et les risques liés aux enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) pour :

- offrir une lecture complémentaire des gestions et des portefeuilles à nos clients,
- améliorer la qualité des portefeuilles d'actifs financiers en préservant leurs performances,
- anticiper les nouveaux risques extra-financiers pour diminuer la volatilité des portefeuilles.

### 2. Être un actionnaire actif et engager un dialogue durable avec les sociétés

Certaines décisions prises en Assemblée Générale ont un impact important sur la valeur des actions, à court, moyen ou long terme. Nous devons veiller, pour le compte de nos investisseurs, au respect des droits des actionnaires minoritaires et des règles de bonne gouvernance lors des Assemblées Générales. Si l'Assemblée Générale reste le lieu privilégié d'expression des actionnaires, l'instauration d'un dialogue régulier avec les sociétés vise à obtenir une progression mutuelle : d'une part de notre connaissance de la société et d'autre part des pratiques de cette dernière.

Dans le cadre structurant de notre adhésion aux PRI, **notre politique ISR se traduit** par une volonté d'intégration des critères ESG à l'ensemble des gestions, par la création de produits et services spécifiques et par une participation active aux travaux de place (AFG, FIR et EUROSIF)

Notre politique ISR s'inscrit dans une démarche plus globale de Développement Durable (DD) qui s'applique à l'ensemble du groupe OFI.

## 1c) Donnez le nom du fonds auquel s'applique ce Code, ainsi que ses principales caractéristiques.

Ce code s'applique au compartiment OFI Multiselect Europe SRI de la sicav luxembourgeoise OFI Multiselect. OFI Multiselect Europe SRI est une SICAV multi-gérants investie en actions. Il s'agit donc de mandats de gestion confiés à des sociétés de gestion externes sélectionnées par l'équipe Multigestion d'OFI AM. Actuellement, trois sociétés de gestion ont été sélectionnées : MACIF Gestion, Kempen Capital Management et De Pury Pictet Turretini.

Les caractéristiques détaillées d'OFI Multiselect Europe SRI sont consultables sur le site [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)

Le détail des titres détenus en portefeuille est publié une fois par trimestre, sur le [site Lien direct vers OMS EUROPE SRI](#)

## 1d) Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant ce fonds.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr) , en cliquant sur le bandeau « Développement durable, principes et offres ISR/ I.CARE », puis « offres ISR ». Les investisseurs qui le désirent peuvent obtenir plus d'informations en nous adressant une demande via notre site internet, rubrique « contacts ».

## 1e) Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs, ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés

Les documents suivants sont disponibles sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr) ou sur simple demande :

- Prospectus complet
- Fiche produit (qui présente notamment le processus de gestion)
- Reporting mensuel ( qui comporte un volet financier et un volet extra-financier )
- Evaluation ISR trimestrielle
- Rapport annuel
- Historique des valeurs liquidatives

## 2. Critères d'investissement ESG

### 2a) Comment le fonds définit-il l'ISR ?

L'ISR est une démarche de progrès qui doit améliorer la performance long terme des portefeuilles en abaissant les risques encourus et en responsabilisant les acteurs.

Les gérants de la SICAV sont sélectionnés en fonction de la thématique qui lui est propre. Il s'agit de gérants qui cherchent à privilégier les sociétés qui présentent des pratiques, en matière de Développement Durable, de qualité ou tout au moins en avance par rapport à leur secteur d'activité. Deux approches ISR complémentaires :

- Approche « Best in Class » sur des sociétés européennes de grande capitalisation pour MACIF Gestion et de petite et moyenne capitalisation pour KEMPEN Capital Management,
- Approche « Engagement actif » sur des sociétés européennes de grande capitalisation pour De Pury Pictet Turrettini.

### 2b) Quels sont les critères d'investissement ESG du fonds ?

#### > Mandat MACIF Gestion

L'ensemble des entreprises dans lesquelles investit MACIF Gestion bénéficie d'une analyse extra-financière exhaustive sur l'ensemble des trois critères constitutifs : l'Environnement, le Social/sociétal et la Gouvernance.

Plus spécifiquement, les sous-critères analysés sont :

<b>Environnement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Stratégie environnementale</li><li>• Intégration de critères environnementaux dans la chaîne production,</li><li>• Réduction de la consommation d'énergie,</li><li>• Réduction des émissions de gaz à effet de serre,</li><li>• Réduction des impacts environnementaux des transports des biens et services.</li></ul>	<b>Social</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Promotion du dialogue social</li><li>• Gestion responsable des restructurations</li><li>• Gestion des carrières</li><li>• Accès à la formation</li><li>• Gestion des conditions de santé et sécurité</li><li>• Non discrimination et diversité</li><li>• Intégration du respect des droits de l'homme dans la chaîne de production</li><li>• Respect de la liberté d'association et de négociation collective</li></ul>
<b>Sociétal</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Véracité des informations relatives aux produits et services fournies aux clients,</li><li>• Objectivité et équité des contrats,</li><li>• Prévention de la corruption,</li><li>• Prévention du blanchiment d'argent,</li><li>• Accès des produits et services à tous</li></ul>	<b>Gouvernance</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Indépendance et compétence du Conseil d'Administration</li><li>• Objectivité et pertinence du système de contrôle interne et du processus d'audit</li><li>• Traitement équitable des actionnaires</li><li>• Politique de rémunération des directeurs exécutifs</li></ul>

## > Mandat KEMPEN Capital Management

L'analyse des sociétés est basée sur trois domaines ESG, ainsi que sur les éventuelles activités controversées :

Ethique des affaires
<ul style="list-style-type: none"><li>• Code de conduite</li><li>• Intégrité et transparence</li><li>• Conformité</li><li>• Responsabilité Sociétale</li><li>• Intégration dans les procédures et stratégie</li><li>• Suivi actif, audit et reporting</li></ul>

Performances sociétale
<ul style="list-style-type: none"><li>• Politique et pratiques sur les ressources humaines :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Égalité des droits</li><li>▪ Lutte contre les discriminations</li><li>▪ Hygiène et sécurité</li></ul></li><li>• Stratégie sociétale dans les « pays à risques »</li><li>• Pratiques sociales des fournisseurs, et sous-traitants</li><li>• Engagements de service public</li><li>• Suivi actif et reporting</li></ul>

Performances environnementales
<ul style="list-style-type: none"><li>• Politiques environnementales :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Protection de l'environnement</li><li>▪ Efficience énergétique</li><li>▪ Emissions dans l'atmosphère</li><li>▪ Consommations d'eau</li><li>▪ Déchets</li></ul></li><li>• Système de management environnemental</li><li>• Contrôles externes / Certification ISO</li><li>• Produits « verts »</li><li>• Audit et reporting</li></ul>

Activités controversées
<ul style="list-style-type: none"><li>• Armes</li><li>• Tests sur les animaux</li><li>• Jeux</li><li>• Tabac</li><li>• Armement</li><li>• Ingénierie génétique</li><li>• Atteintes aux droits humains et du travail</li></ul>

## > Mandat De Pury Pictet Turrettini

L'univers d'investissement de ce mandat est limité aux entreprises signataires du Global Compact (ou Pacte Mondial des Nations Unies), c'est-à-dire aux entreprises qui s'engagent à respecter les dix principes suivants :

### > Droits de l'homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;
2. À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

### > Droit du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### > Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### > Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

## 2c) Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ?

Les critères d'investissement ESG sont déterminés par les équipes ISR et les équipes de gestion. Ils peuvent éventuellement être révisés dans le cadre d'une évolution du process de gestion ou du process d'analyse ESG.

Les critères ESG appliqués aux sociétés reposent d'une part sur des textes fondateurs (Pacte Mondial, Conventions internationales, normes (ISO 14001...)) et d'autre part sur des enjeux sectoriels et/ou thématiques plus spécifiques. Ils visent à promouvoir la recherche de meilleures pratiques, dans une démarche de progrès

## 2d) Comment les changements de critères sont ils communiqués aux investisseurs ?

Les investisseurs sont informés de l'évolution éventuelle des critères utilisés via le reporting mensuel ou l'évaluation ISR trimestrielle de l'OPCVM.

### 3. Processus d'analyse ESG

#### 3a) Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ESG

##### > Mandat MACIF Gestion

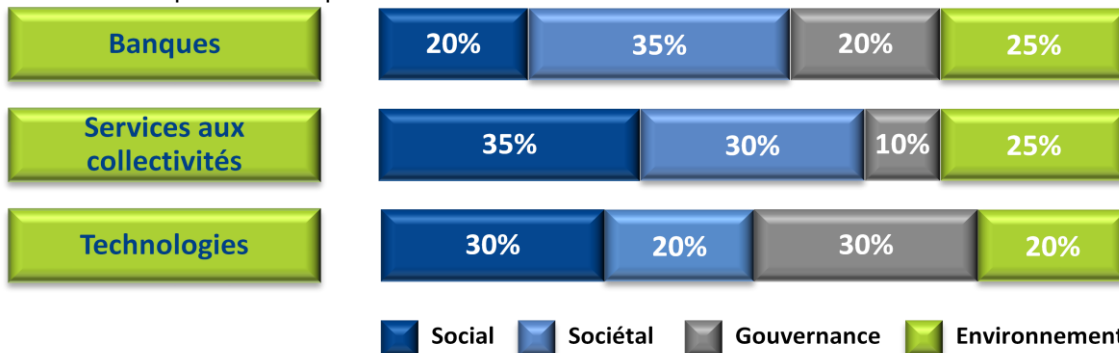
Le processus d'analyse ISR de MACIF Gestion se déroule en 3 étapes :

- **1ère étape** : un processus quantitatif à partir des notations des différentes agences d'analyse extra-financière (Vigéo, Eiris et MSCI) produisant un premier classement et permettant d'éliminer les entreprises sans démarche de RSE. Cette analyse quantitative est effectuée à l'aune des enjeux propres à chaque secteur validés par le Comité de Pilotage ISR du Groupe MACIF composé de personnalités de la société civile.



Ainsi pour chaque secteur, nous adaptons la pondération des 4 domaines de notation extra-financière constitués par le critère Social, l'Environnement, la Gouvernance et le Sociétal.

Le schéma ci-dessous présente les pondérations définies dans trois secteurs d'activité :



Cette repondération fournit une note intermédiaire par société, qui permet un premier classement sectoriel. Les entreprises appartenant au plus mauvais quartile sont catégorisées « sous surveillance » et n'entrent pas dans l'univers investissable. Cette note intermédiaire est comptabilisée pour 50% de la note finale.

- **2ème étape** : l'analyse extra-financière qualitative est réalisée par les analystes RSE et a pour but de déterminer le profil durable des entreprises.

Trois critères développés par MACIF Gestion, regroupés dans un filtre dénommé HDS (pour Homogénéité, Dynamisme et Stratégie RSE), sont utilisés pour parfaire l'analyse et aboutir à un classement des émetteurs :

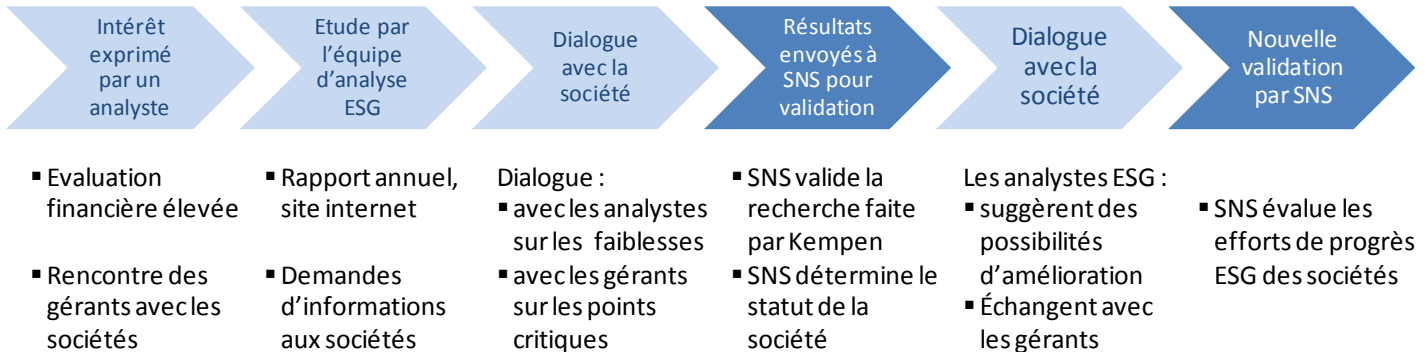
**Le filtre HDS permet de qualifier les entreprises, et compte pour 50 % dans la note finale.**

- **3ème étape** : A partir de la note ainsi obtenue, les entreprises sont classées selon 4 catégories **correspondant aux quatre quartiles par secteur** :: leaders, impliqués, suiveurs et incertains. En cas de rétrogradation d'une entreprise, celle-ci peut-être conservée en portefeuille à titre temporaire, sur décision conjointe des gérants et des analystes. La valeur apparaîtra alors dans une catégorie « sous surveillance » :



## > Mandat KEMPEN Capital Management

Les sociétés sont analysées par une société indépendante, SNS Asset Management. Ces analyses sont en suite examinées par l'équipe ESG de Kempen Asset Management, qui vérifie les informations fournies directement par les sociétés et prend contact avec la direction des entreprises.



Le statut de la société analysée, attribué par SNS en fonction de l'évaluation obtenue sur les trois domaines ESG : Ethique des Affaires, Performances Sociétales et Performances Environnementales, sont les suivants :

- « Pass » (admise) : si la société obtient une mention positive sur au moins deux des trois domaines ESG : la société est admise dans l'univers d'investissement
- « Provisional » (provisoire) : si la société n'obtient qu'une mention positive sur les trois domaines ESG. Dans ce cas, la société entre dans l'univers d'investissement pour une période d'un an. Un dialogue actif est engagé avec ces sociétés : si au terme d'un an, elle n'a pas réalisé de progrès sur les domaines ESG, elle sort alors de l'univers investissable.
- « Fail » (défaillante) : si la société a des activités controversées, refuse d'établir un dialogue sur les domaines ESG ou manque de transparence sur ces domaines. Dans ce cas, la société est exclue de l'univers d'investissement. Les critères d'exclusion liés aux activités controversées portent sur : l'énergie nucléaire, les armes, l'armement militaire, le tabac, l'ingénierie génétique, les tests sur les animaux et la pornographie.

## > Mandat De Pury Pictet Turrettini

### MÉTHODOLOGIE

La méthodologie d'analyse de la Fondation Guilé est basée sur la conviction qu'une entreprise est susceptible de se transformer sous l'influence active de ses investisseurs, mais sous certaines conditions :

- si le regard qu'on porte sur elle intègre les réalités économiques qui sont les siennes dans son métier particulier
- si l'analyse formulée l'est dans un cadre universellement reconnu, comme le Global Compact des Nations Unies, et non selon un quelconque prisme « personnalisé »
- si les objectifs d'amélioration lui apportent une meilleure gestion des risques ESG tout en lui permettant de saisir l'opportunité d'un avantage compétitif grâce à cette évolution.

Ainsi la méthodologie d'analyse tend un « miroir » aux entreprises pour leur signaler comment leur information est perçue et si elle est pertinente, puis pour entamer ainsi avec elles un dialogue sur cette base très concrète : c'est un exercice actionnarial basé sur la notion de «soft power» (en comparaison avec le «hard power» qui s'insurge publiquement des manquements des entreprises et qui interpelle brutalement leurs dirigeants), destiné à faire PROGRESSER les pratiques ESG des entreprises investies.

La méthodologie d'analyse extra-financière (ESG) est exclusivement basée sur l'information publique de l'entreprise investie (rapport RSE, internet, Code de conduite, etc.) et elle est composée de :

### > L'analyse de l'exhaustivité de l'information

Cette analyse cherche à définir la mise en œuvre de chaque principe tout au long du cycle de management selon 8 critères :

- 1) Comment l'entreprise décrit l'importance du principe (impact de ce principe sur les activités et performance de la société dans toute sa chaîne de valeur) ?
- 2) A quel point l'entreprise émet un engagement vis-à-vis du principe (engagement explicite et concret de sa responsabilité et de ses priorités) ?
- 3) Comment le principe est-il intégré à la stratégie de l'entreprise (intégration concrète dans la politique d'entreprise et dans les processus) ?
- 4) Est-ce que les objectifs sont clairement définis (comment la société traduit son engagement en objectifs tangibles) ?
- 5) Est-ce que les mesures nécessaires sont correctement décrites (actions mises en place pour s'assurer de l'intégration du principe dans les activités quotidiennes de la société) ?
- 6) Quels indicateurs de mesure de performance la société a-t-elle identifiés ?
- 7) Est-ce que le système de contrôle est en place (procédures de surveillance, d'audit, de mesures de corrections) ?
- 8) Quel est l'impact des mesures prises (résultats, performances, réussites ou échecs) ?

### > L'analyse de la qualité de l'information

Cette analyse cherche à définir si l'information délivrée par l'entreprise est crédible selon 6 critères :

- 1) L'accessibilité (est-ce qu'on trouve facilement les informations nécessaires) ?
- 2) La clarté (est-ce que l'information est facile à comprendre et précise) ?
- 3) La comparabilité (est-ce que l'information peut être analysée dans la durée et vis-à-vis des concurrents) ?
- 4) L'exactitude (comment la société a collecté l'information pour qu'elle soit pertinente) ?
- 5) La fiabilité (à quel point peut-on avoir confiance dans l'information / vérification) ?
- 6) La rapidité (est-ce que le rapport est délivré assez tôt dans l'année avec une périodicité stable) ?

C'est une méthodologie d'analyse unique développée par Guilé, dont la Fondation Guilé est propriétaire, et avalisée par les Nations Unies qui le reconnaissent comme un instrument important pour la promotion des 10 principes du Global Compact.

## PROCESSUS

Le processus d'analyse se déroule en plusieurs étapes dans le courant de l'année :

- 1) Dès que la société a publié ses informations extra financières annuelles (soit sous forme de Communication on Progress dans le cadre du Global Compact, soit sous une autre forme de rapport de responsabilité d'entreprise ou de développement durable), l'équipe les rassemble pour les analyser. Elle prend également en compte toute autre information publique susceptible de renseigner l'analyse sur les 10 principes du Global Compact.
- 2) Une fois l'analyse terminée, elle est validée qualitativement par un consultant senior en Responsabilité d'entreprise (voir point 3b) concernant l'équipe).
- 3) Ensuite cette analyse est envoyée aux gérants afin d'alimenter un dialogue interne entre leur vision plus « business » et la vision plus « durabilité » des spécialistes en développement durable.
- 4) Puis les résultats de l'analyse sont envoyés aux sociétés (voir point 3e) plus bas), et le dialogue d'engagement actionnarial peut avoir lieu.

Les informations issues de la rencontre avec la société (réunion ou conférence téléphonique) sont ensuite intégrées dans le rapport final d'analyse annuelle de l'entreprise.

### 3b) Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes ESG et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine ?

#### > Mandat MACIF Gestion

L'analyse ISR est prise en charge par l'équipe de recherche interne de MACIF Gestion, composée de 5 analystes, sous la responsabilité du directeur de la Recherche ISR. Les ressources à la disposition de cette équipe sont nombreuses : travaux des agences de notations sociétales (Vigéo, Eiris, MSCI), participation à différents groupes de travail sur la RSE, notamment au sein de l'ORSE, du FIR et d'EUROSIF...

#### > Mandat KEMPEN Capital Management

Comme décrit au 3 a), l'évaluation ESG des sociétés est initiée par l'équipe d'analyse interne de Kempen Asset Management, qui comporte 8 personnes. Elle est ensuite validée par une société indépendante, SNS Asset Management. Concernant plus particulièrement l'empreinte carbone des sociétés, Kempen Asset Management s'appuie sur des analyses de la société indépendante Trucost. Ces analyses sont utilisées pour valider les données fournies par les sociétés, et engager le cas échéant un dialogue avec ces dernières.

#### > Mandat De Pury Pictet Turrettini

L'activité d'engagement est confiée à une entité indépendante, la Fondation Guilé, qui est rémunérée par une partie des frais de gestion du mandat. L'équipe d'engagement de la Fondation Guilé comporte 13 personnes. : 9 analystes qui procèdent à la récolte d'informations et à l'analyse primaire selon la méthodologie Guilé, et 4 consultants seniors, spécialistes de la Responsabilité Sociale d'Entreprise, qui pratiquent le dialogue avec les sociétés.

### 3c) Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie d'analyse ESG ?

Le gestionnaire de la SICAV contrôle les méthodologies des gérants sélectionnés. Il peut s'appuyer sur l'expertise de l'équipe ISR du groupe OFI pour valider un process spécifique ou évaluer le contenu ou la note ISR d'un mandat. L'équipe ISR étudie notamment la convergence entre les différentes analyses, réalise une veille sur les actualités ESG des sociétés ainsi que sur les évolutions des enjeux plus généraux.

### 3d) Le processus d'analyse ESG inclut-il un dialogue avec des parties prenantes ?

Oui, le dialogue avec les parties prenantes fait partie intégrante de l'analyse ESG des sociétés.

### 3e) Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?

#### > Mandat MACIF Gestion

MACIF Gestion ne communique pas de manière systématique les analyses réalisées en interne par l'équipe de la recherche ISR. Les analystes ISR se tiennent à disposition des entreprises qui souhaiteraient de plus amples informations sur l'évaluation extra-financière qui en a été faite.

#### > Mandat KEMPEN Capital Management

Les entreprises ne sont pas directement destinataires de leur rapport d'analyse, mais KEMPEN communique à toutes les entreprises étudiées un compte rendu détaillé et les conclusions de ces analyses et de leur mises à jour. KEMPEN communique également aux entreprises des recommandations d'amélioration sur les points faibles.

### > Mandat De Pury Pictet Turrettini

C'est même l'objectif premier du mandat puisque c'est sur cette base que la Fondation Guilé engage le dialogue avec les entreprises pour les faire progresser ! L'objectif n'est pas de « juger », mais de favoriser la responsabilisation des entreprises dans la gestion des enjeux des droits de l'homme, du droit du travail, de l'environnement, de la lutte contre la corruption et la gouvernance.

Le processus d'analyse décrit au point 3a) débouche sur 2 événements :

Une version synthétique de l'analyse est envoyée :

- au Président du Conseil d'Administration
- au CEO
- aux différents responsables opérationnels de la Responsabilité d'Entreprise

L'analyse complète nourrit concrètement le dialogue lors de la rencontre avec l'entreprise et ses responsables.

Cette vue exhaustive, détaillée et illustrée permet de mettre immédiatement **en exergue les faiblesses constatées sur lesquelles le dialogue va porter.**

**Les sociétés investies reçoivent Guilé parce que cette analyse leur est très utile pour progresser.** Soit le manque d'information peut être facilement corrigé parce que les données existent, soit on met à jour un problème de gestion d'un principe du Global Compact dans l'entreprise et dans sa chaîne de valeurs, ce qui engendre un dialogue beaucoup plus stratégique sur la transformation à initier pour remplir de façon responsable les critères de ces 10 principes universels.

### 3f) A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?

#### > Mandat MACIF Gestion

La méthode de recherche n'a pas vocation à être modifiée fréquemment. Si des adaptations du processus d'analyse ISR sont nécessaires, nous veillons à ce qu'elles soient mises en œuvre sans porter atteinte à la philosophie d'investissement ISR initialement définie.

#### > Mandat KEMPEN Capital Management

Le processus d'analyse ESG peut être révisé par le comité de sélection de SNS Asset Management (consultant ESG de KEMPEN). La dernière modification date de 2008.

#### > Mandat De Pury Pictet Turrettini

Le processus d'analyse de la Fondation Guilé est très spécifique car il a été **développé et testé, par la Fondation Guilé, pendant 2 ans à New York même, en collaboration avec le bureau du Global Compact.**

Ce processus n'a pas vocation à être révisé parce que l'objectif est de faire progresser les entreprises chaque année, par rapport à cette analyse annuelle de «l'état des lieux» dans chaque entreprise : ce processus d'analyse doit donc être **très stable dans le temps pour permettre le progrès qui est une notion relative.**

### 3g) Quelles informations issues de ce processus sont divulguées aux investisseurs ?

L'évaluation ISR trimestrielle, disponible sur le site : [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr), comporte un reporting ISR sur les trois mandats.

## 4. Evaluation, sélection et politique d'investissement

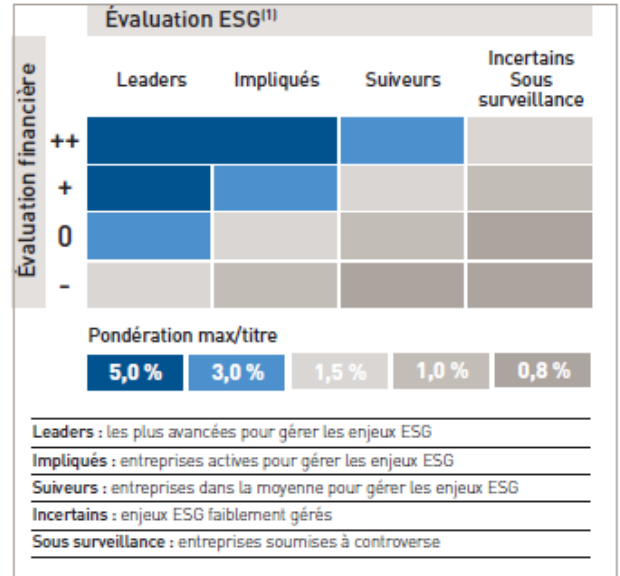
4a) Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquels le fonds investit ?

### > Mandat MACIF Gestion

Comme mentionné précédemment, la recherche extra-financière permet d'effectuer un premier choix de valeurs éligibles, basé sur les critères ESG. Les sociétés sélectionnées sont ensuite évaluées à partir de critères financiers de façon à identifier les entreprises offrant le meilleur couple rendement/durabilité.

Dans le cadre de la construction et de la gestion du mandat, la définition de bornes maximum d'investissement en fonction de la catégorie ISR permet d'intégrer les apports de l'analyse extra-financière. L'action du gérant est ainsi contrainte en fonction de l'évaluation ISR.

**Le portefeuille répond par ailleurs à des contraintes de répartition des risques, qui impliquent que le fonds détienne environ 70 sociétés différentes.**



TE < 5 %

Dérive sectorielle maximum vs indice : 20 %

### > Mandat KEMPEN Capital Management

Seules les sociétés ayant obtenu le statut « PASS » ou « Provisional » peuvent entrer dans l'univers d'investissement du Mandat.

A titre indicatif, sur environ 500 sociétés ayant fait l'objet d'une évaluation, 180 étaient éliminées de l'univers investissable, dont 30 en raison d'activités controversées, et 150 en raison de leurs performances ESG insuffisantes.

### > Mandat De Pury Pictet Turrettini

Les résultats des analyses ESG n'ont pas pour vocation de servir de « filtre » dans le processus d'investissement pour la sélection des entreprises. Cela correspond à notre vision de l'engagement : dialoguer avec les sociétés pour les faire progresser, plutôt que de rester à l'écart et de n'avoir aucun impact sur leur façon de gérer leurs responsabilités vis-à-vis de leurs parties prenantes.

Le processus ESG est l'engagement actionnarial auprès des sociétés investies. L'analyse constitue la base du dialogue avec la société.

Par contre cette analyse, et les résultats de la démarche d'engagement auprès des sociétés, sont intégrés dans le processus de désinvestissement : le mandat est susceptible de désinvestir dans deux cas :

- soit pour des raisons de gestion financière (niveau de valorisation devenu trop élevé ou business case ayant changé)
- soit pour des raisons de gestion actionnariale, parce qu'après 3 ans au maximum, la société refuse le dialogue annuel avec la Fondation Guilé et ne montre aucun progrès dans l'analyse que nous faisons de sa mise en pratique des 10 principes du Global Compact.

#### 4b) Quelles mesures internes et/ou externes sont mises en œuvre pour s'assurer que les titres en portefeuille sont (ou ne sont pas) en ligne avec les critères d'investissement ESG ?

##### > Mandat MACIF Gestion

En interne, l'équipe d'analystes RSE possède un droit de regard sur les valeurs incluses en portefeuille. Un comité hebdomadaire, le comité Valeurs Durables réunit les analystes ISR afin de discuter du comportement RSE des sociétés dans lesquelles les portefeuilles sont investis. Une revue de la notation du portefeuille est effectuée par l'équipe d'analystes ISR tous les 3 mois.

##### > Mandat KEMPEN Capital Management

Ce contrôle est réalisé en interne par l'équipe d'analyse ESG et en externe par SNS Asset Management.

##### > Mandat De Pury Pictet Turrettini

Comme les critères d'investissement, énoncés au chapitre 2, ne sont pas de nature à changer fréquemment l'univers d'investissement du mandat (contrairement à des gestions de type best in class), ce contrôle est effectué de façon fiable et sereine par les gérants des fonds.

Par ailleurs, l'équipe ISR du Groupe OFI réalise un suivi du respect de ces critères en établissant une évaluation ISR trimestrielle de l'ensemble des mandats.

#### 4c) Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG ?

En cas de décision de désinvestissement, celui-ci est réalisé de manière progressive, en fonction des conditions de marché, par le gérant du mandat concerné afin de sous-pondérer ou de supprimer le titre considéré.

#### 4d) Des désinvestissements découlant des critères ESG du fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?

##### > Mandat MACIF Gestion

La spécificité du processus de gestion implique que la décision d'investissement/désinvestissement obéit à une matrice de pondération. Celle-ci combine l'analyse financière et l'analyse extra-financière..

##### > Mandat KEMPEN Capital Management

Aucun désinvestissement lié aux critères ESG n'a eu lieu en 2010.

##### > Mandat De Pury Pictet Turrettini

Aucun désinvestissement, qui serait lié aux actions d'engagement, n'a été effectué dans le mandat pendant l'année écoulée.

#### 4e) Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?

Les investisseurs sont informés via l'évaluation ISR trimestrielle d'éventuelles opérations de vente liés aux critères ESG

#### 4f) Le gérant informe-t-il les entreprises / émetteurs des mouvements et/ou des changements de pondération dans le portefeuille liés au non respect des principes ESG du fonds ?

##### > Mandat MACIF Gestion

Les investisseurs ne sont généralement pas informés des désinvestissements liés aux critères ESG. Ce sont les organes externes qui reçoivent cette information (Comité de pilotage ISR, Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale).

### > Mandat KEMPEN Capital Management

Oui, l'équipe ISR de KEMPEN Capital Management entre en contact avec les sociétés, pour établir un dialogue suite à l'attribution du statut à la société par SNS. La société est informée qu'en cas de statut « Failed », elle ne fera plus partie de l'univers investissable.

### > Mandat De Pury Pictet Turrettini

L'équipe d'engagement actionnarial de la Fondation Guilé informe l'entreprise de sa sortie du portefeuille dans 2 cas de figure :

- 1) Soit l'entreprise est en dialogue avec les experts de Guilé mais sort du portefeuille car elle correspond à un cas de désinvestissement en matière de gestion financière : dans ce cas l'équipe d'engagement la prévient et l'entreprise peut décider de s'adresser directement à la Fondation Guilé pour continuer à recevoir l'analyse de Guilé et les conseils des spécialistes engagés par la Fondation, ce qui ne concerne plus le mandat ;
- 2) Soit l'entreprise refuse le dialogue depuis plus de 3 ans ET ne progresse pas dans sa gestion des 10 principes du Global Compact, elle sort donc du portefeuille pour des raisons de gestion actionnariale : dans ce cas l'équipe d'engagement lui écrit un courrier pour l'en informer.

### 4g) Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?

### > Mandat MACIF Gestion

La politique d'engagement fait partie intégrante du processus d'analyse. Par le biais du dialogue et de la politique de vote, elle permet d'orienter la stratégie des entreprises vers une meilleure prise en compte du développement durable au cœur de ses pratiques. Dans ce cadre, les échanges noués avec l'entreprise et son comportement lors des débats en assemblées générales sont autant d'informations pertinentes et précieuses sur l'intégration du développement durable dans sa stratégie et la gestion de ses relations avec ses parties prenantes. A ce titre, ces informations sont prises en compte dans l'analyse extra-financière réalisée par les analystes ISR

### > Mandat KEMPEN Capital Management

Les résultats du processus d'engagement réalisé par les équipes de KEMPEN Capital Management, impactent – après sa validation par SNS Asset Management, le statut attribué par SNS à la société, et donc son éligibilité dans l'univers d'investissement.

### > Mandat De Pury Pictet Turrettini

Guilé a mis en place un processus de travail qui a pour but l'intégration des connaissances d'une société entre :

- les gérants des fonds, qui procèdent aux décisions d'investissement sur la base d'une analyse fondamentale des sociétés : position compétitive (forces et faiblesses par rapport à leur environnement d'affaire), situation financière et capacité à créer de la valeur pour l'actionnaire, et qualité de leur management. Ils rencontrent par ailleurs régulièrement les Directeurs financiers, Directeurs généraux et Responsables des relations investisseurs de ces sociétés;
- les spécialistes en responsabilité d'entreprise, qui étudient l'entreprise sous l'angle de l'information non financière, en utilisant la méthodologie d'analyse de la Fondation Guilé pour couvrir les 10 principes du Global Compact, et qui rencontrent les Directeurs de Responsabilité de l'entreprise, Directeurs de comités d'éthique et autres responsables des aspects de gestion environnementale ou sociale.

## 5. Politique d'engagement

### 5a) Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

La politique d'engagement a pour objectif d'inciter les sociétés à améliorer leurs pratiques ESG et/ou leur transparence.

### 5b) Comment le fonds établit-il la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels il va, en priorité, pratiquer l'engagement ?

#### > Mandat MACIF Gestion

L'approche est pragmatique et cible principalement les entreprises multinationales (importantes externalités) de l'univers d'investissement. Il s'agit de sociétés qui font apparaître de réelles insuffisances par rapport à des enjeux RSE, internes ou sectoriels.

Plus spécifiquement pour la gouvernance nous sommes attentifs à la prise en compte des bonnes pratiques sur les sujets énoncés plus haut.

#### > Mandat KEMPEN Capital Management

Chaque entreprise a un échéancier de révision de son évaluation. L'engagement a lieu selon ce planning, ainsi que lorsque les gérants rencontrent l'entreprise.

#### > Mandat De Pury Pictet Turrettini

Partant du principe que toute entreprise a toujours une marge de progression dans son appréhension des enjeux ESG car le développement durable est une préoccupation inéluctable, l'ensemble des entreprises du mandat est concerné par la politique d'engagement de la Fondation Guilé. L'équipe d'engagement a pour objectif de dialoguer avec chacune des entreprises du fonds une fois par année au minimum.

### 5c) Qui pratique l'engagement au nom du fonds ?

#### > Mandat MACIF Gestion

L'équipe d'analyse ISR est en charge de pratiquer l'engagement pour ce mandat.

#### > Mandat KEMPEN Capital Management

L'équipe d'analyse ESG de KEMPEN Capital Management pratique l'engagement pour ce mandat.

#### > Mandat De Pury Pictet Turrettini

La Fondation Guilé pratique l'engagement pour ce mandat.

### 5d) Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

#### > Mandat MACIF Gestion

MACIF Gestion privilégie le dialogue avec les entreprises, que ce soit par des visites sur place, par l'envoi de questions aux entreprises ou par des questions écrites en AG.

MACIF Gestion est favorable à la constitution de réseau d'investisseurs – ponctuels ou permanents - partageant ses sensibilités afin de donner plus de force à nos demandes. C'est le cas notamment avec le réseau d'investisseurs responsables Euresactiv'.

#### > Mandat KEMPEN Capital Management

KEMPEN Capital Management établit un dialogue direct avec les entreprises :

- lors de la première étape d'analyse : l'équipe ISR échangeant au sujet des points faibles relevés, et les gérants au sujet des points critiques.
- lors du retour de SNS Asset Management sur les analyses, pour suggérer des pistes d'amélioration.

## > Mandat De Pury Pictet Turrettini

La méthode d'engagement repose sur les 10 principes du Global Compact.

Lancé en janvier 2000, ce Pacte Mondial est une initiative mondiale unique dans l'Histoire, qui vise l'alignement des activités et stratégies des entreprises du monde entier sur 10 principes universellement reconnus, dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

La Fondation Guilé, conseiller du Mandat et responsable de la méthode d'engagement, a signé un «memorandum of understanding» avec le bureau du Global Compact des Nations Unies à New York, qui lui donne un rôle de catalyseur pour aider les entreprises à mettre en œuvre les 10 principes du Global Compact. Le Directeur du Global Compact, M. Georg Kell, a témoigné de cette collaboration dans les premières lettres envoyées aux entreprises en portefeuilles.

La Fondation est par ailleurs active dans la promotion des principes du Global Compact et de l'entrepreneuriat responsable, notamment par l'organisation annuelle d'une réunion, dans le cadre du World Economic Forum de Davos, à laquelle participent les plus hauts responsables des Nations Unies, de la Confédération suisse et les CEO de nombreuses sociétés multinationales. Le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, était (comme presque chaque année) présent à la rencontre de janvier 2011.

Le Global Compact n'est pas un instrument de régulation mais une initiative volontaire (autorégulation) fondée sur la responsabilisation de tous les acteurs privés du développement économique mondial dont elle attend en premier lieu la transparence et une information ouverte à tous.

Au cœur donc de la méthode d'engagement de Guilé : la Communication que fait l'entreprise quant au respect des 10 principes du Global Compact. Cette communication (Communication On Progress = CoP) est rendue annuellement obligatoire dès la signature du Global Compact par l'entreprise. Elle se traduit souvent par un Rapport annuel de développement durable, ou de Responsabilité sociale, ou d'une partie dédiée au sein du Rapport annuel, souvent complété par des informations sur le site internet.

La méthode d'engagement de la Fondation Guilé est caractérisée par des démarches qui s'inscrivent dans un processus clair et qui s'applique à chaque entreprise de nos fonds :

- a) Analyse du COP des signataires Global Compact des fonds
- b) Analyse de l'information sur la RSE pour les non-signataires du Global Compact
- c) Envoi des points saillants de l'analyse au Président du Conseil d'Administration, au CEO ainsi qu'aux différents responsables RSE et développement durables de la société (voir point 3e)
- d) Courriel ou téléphone de suivi afin de discuter de l'analyse de Guilé
- e) La plupart du temps, réunion (in situ ou téléphonique) pour dialoguer avec les responsables RSE ou développement durable, Public Affairs, Investor relations, Directeurs opérationnels parfois, etc.
- f) Rapport du dialogue destiné aux investisseurs et à la poursuite de l'engagement avec la société
- g) Courriel à l'entreprise pour préciser les conclusions du dialogue et l'engagement sur les progrès attendus, ainsi que souvent des propositions de suivi entretemps
- h) Suivi particulier (watchlist) des sociétés qui refusent cet engagement avec Guilé
- i) Echange de points de vue et de connaissance entre les gérants financiers du fonds et les spécialistes RSE qui pratiquent l'engagement
- j) Exécution des droits de vote au nom de nos investisseurs

Par ailleurs, le Groupe OFI (dont MACIF Gestion), KEMPEN Capital Management, SNS Asset Management, De Pury Pictet Turrettini et la Fondation Guilé sont signataires des PRI. :

## 5 e) Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est elle contrôlée ou abordée ?

### > Mandat MACIF Gestion

Un suivi des conséquences des initiatives d'engagement est réalisé par l'équipe d'analyse ISR.

### > Mandat KEMPEN Capital Management

L'efficacité de l'engagement est contrôlée lors de l'actualisation de l'évaluation ISR des sociétés.

### > Mandat De Pury Pictet Turrettini

La Fondation Guilé a mis en place une échelle d'évaluation pour tenter de mesurer l'efficacité de l'activité d'engagement pratiquée.

C'est avec une certaine humilité toutefois que nous traitons ce genre de démarche car il est très difficile, objectivement, de contrôler de façon très effective l'efficacité d'un engagement actionnarial de long terme. Toutefois nous avons mis en place cette échelle qui détermine les principaux objectifs que l'activité d'engagement de la Fondation Guilé cherche à atteindre, au sein de chaque société :

#### DEGRE 1

L'entreprise accuse réception de notre analyse qui leur a été envoyée. C'est le seuil minimal d'exigence : l'opinion des investisseurs de Guilé sur les aspects ESG de la société doit lui être correctement communiquée.

#### DEGRE 2

La société accepte une discussion détaillée de l'analyse de Guilé sur sa gestion des enjeux de Droits de l'homme, de droit du travail, de l'environnement, de la lutte contre la corruption et de la gouvernance

#### DEGRE 3

Le 3e degré d'engagement est l'objectif de base de notre politique d'engagement : que l'entreprise et ses représentants prennent conscience des enjeux ESG soulevés par Guilé ET qu'ils acceptent l'engagement annuel d'un dialogue sur les différents potentiels de progrès.

#### DEGRE 4

A ce niveau d'engagement, la société est suffisamment en confiance par rapport à la valeur ajoutée du dialogue avec les représentants des investisseurs de la Fondation Guilé, qu'elle approuve les objectifs de progrès qui lui sont soumis.

#### DEGRE 5

Le niveau 5 témoigne de la réussite de l'engagement dans la mesure où la société apporte des améliorations concrètes et mesurables sur au moins un point soulevé par Guilé.

#### (DEGRE 6)

Ce degré est entre parenthèses car il n'est pas une fin en soit, mais le fait qu'une entreprise (comme ce fût le cas de Coca-Cola Hellenic dans son rapport RSE) témoigne de la valeur ajoutée qu'a pu lui apporter l'engagement avec la Fondation Guilé, peut servir d'exemple et donc de motivation à d'autres sociétés pour entamer des dialogues constructifs avec leurs actionnaires.

En plus de cette échelle, les feed-back des entreprises sont pour nous d'une grande utilité pour contrôler l'efficacité de l'activité d'engagement.

## 5f) Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?

### > Mandat MACIF Gestion

Nous avons conscience que la pratique de l'engagement nécessite une approche de long terme et une méthodologie basée sur la répétition et la duplication des moyens mis en œuvre. Nous n'hésitons pas à réitérer nos demandes jusqu'à ce que des réponses y soient données. Le résultat de ces actions impacte directement l'évaluation de l'entreprise, et donc son inclusion dans l'univers d'investissement et sa pondération maximale.

### > Mandat KEMPEN Capital Management

Si l'engagement s'avère infructueux, dans le cas d'une société ayant le statut « Provisional » (Provisoire) : si ses pratiques ne se sont pas améliorées, celle-ci est exclue de l'univers d'investissement au bout d'un an.

### > Mandat De Pury Pictet Turrettini

Si l'engagement (au sens de dialogue) s'avère infructueux, la Fondation Guilé se garde la possibilité de procéder ou de participer à des dépôts de résolutions d'actionnaires en Assemblées Générales pour le compte du mandat.

Par ailleurs, la mesure ultime sera le désinvestissement sous les conditions explicitées au point 4a) : après 3 ans au maximum, si la société refuse le dialogue annuel avec nos spécialistes ET ne montre aucun progrès dans l'analyse que nous faisons de sa mise en pratique des 10 principes du Global Compact, le Comité de Gouvernance décidera de désinvestir de la société.

L'équipe d'engagement de Guilé met toutefois tout en œuvre, année après année, afin d'engager le dialogue avant de désinvestir, par des relances à tous les niveaux de l'entreprise : Responsables RSE ou développement durable, relations investisseurs, CFO, contacts pendant la conférence de Guilé au World Economic Forum, etc.

## 5 g) Comment, et à quelle fréquence, les activités d'engagement sont-elles communiquées aux investisseurs et aux autres parties prenantes ?

Les informations les plus caractéristiques de ces activités peuvent être reprises dans le rapport mensuel de la SICAV et/ou dans le document d'information trimestriel (disponible sur le site [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr), sous l'intitulé « Evaluation ISR »).

## 5h) Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom du fonds pendant l'année écoulée ?

### > Mandat MACIF Gestion

En 2010, des activités d'engagement ont eu lieu, notamment à l'intention des entreprises ci-après : SODEXO, FRANCE TELECOM, DANONE, SAINT GOBAIN, ACCOR, ARCELOR MITTAL, CGG VERITAS, SOCIETE GENERALE, VALEO, RENAULT, AXA et VEOLIA

### > Mandat KEMPEN Capital Management

Pour l'année 2010, il y a eu 50 rencontres avec des entreprises en portefeuille, 6 conférence calls, et 42 actions d'engagement.

### > Mandat De Pury Pictet Turrettini

Pour l'année 2010 : sur 42 entreprises en portefeuille : 15 avaient fait l'objet de rencontres, 11 d'échanges téléphoniques, 12 n'avaient pas établi de dialogue et 4 entreprises ont fait l'objet de dialogues sans réunion.

## 6. Politique de vote

### 6a) Le fonds dispose-t-il d'une politique de vote ?

#### > Mandat MACIF Gestion

MACIF Gestion dispose d'une politique de vote dont une version synthétique est en ligne sur le site [www.macifgestion.fr](http://www.macifgestion.fr), rubrique « Transparence ».

Cette politique de vote couvre 7 domaines de résolutions :

- Domaine 1 : Les comptes des sociétés et l'affectation des résultats de l'exercice,
- Domaine 2 : La Gouvernance d'entreprise,
- Domaine 3 : La structure du capital et le financement des activités de la société,
- Domaine 4 : Les fusions et les acquisitions,
- Domaine 5 : Les modifications statutaires,
- Domaine 6 : Les décisions de gestion
- Domaine 7 : Les thématiques RSE

#### > Mandat KEMPEN Capital Management

KEMPEN Capital Management a adopté une politique et des procédures de vote, qui servent de base à l'élaboration des décisions de vote. L'exercice des droits de vote est une partie importante dans un système de gouvernance d'entreprise fonctionnant bien. KEMPEN exerce sa responsabilité fiduciaire en votant aux assemblées générales. Sa politique est de voter dès que cela est possible.

#### > Mandat De Pury Pictet Turrettini

La Fondation Guilé estime que l'exercice actif des droits de vote est un acte d'engagement nécessaire. Les votes sont exécutés sur la base du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise ([http://www.ecgi.org/codes/documents/swisscodeofbestpractice\\_french.pdf](http://www.ecgi.org/codes/documents/swisscodeofbestpractice_french.pdf)) et des analyses que achetées chez Ethos.

### 6b) Le fonds rend-il public ses votes et les raisons qui ont conduit à ses choix ?

#### > Mandat MACIF Gestion

Le bilan annuel portant sur l'exercice des droits de vote des OPCVM Actions de MACIF Gestion est mis en ligne sur le site [www.macifgestion.fr](http://www.macifgestion.fr), rubrique « Transparence ».

#### > Mandat KEMPEN Capital Management

Les votes ne sont pas publiés mais peuvent être communiqués aux investisseurs qui en font la demande.

#### > Mandat De Pury Pictet Turrettini

Une synthèse des votes exécutés est disponible sur le site : [www.ppt.ch](http://www.ppt.ch)

### 6c) Le fonds est-il promoteur ou soutient-il des résolutions d'actionnaires ?

#### > Mandat MACIF Gestion

Oui. Dans le cadre des initiatives lors des assemblées générales (résolutions, questions écrites, questions orales...), MACIF Gestion travaille en collaboration avec la SICAV Proxy Active Investors de Phitrust, réservée aux investisseurs institutionnels. Investie dans les sociétés composant le CAC 40, cette SICAV a pour objectif d'aboutir à des améliorations de la gouvernance de ces entreprises. L'objectif est d'entamer un dialogue constructif avec les dirigeants des sociétés du CAC 40, et de les amener progressivement à des progrès de gouvernance.

#### > Mandat KEMPEN Capital Management

Non

## > Mandat De Pury Pictet Turrettini

Le Mandat ne promeut pas pour l'heure de résolutions mais est susceptible de soutenir celles qui sont en ligne avec les enjeux ESG de Guilé, comme celle sur les sables bitumineux chez BP par exemple, étant donné les potentiels dégâts écologiques qu'entraîne cette technique d'exploitation

### 6d) Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds ?

A ce jour, les principaux sujets traités aux Assemblées Générales, donnant donc droit à l'actionnaire de s'exprimer, sont essentiellement relatifs à la Gouvernance d'entreprise: séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général (CEO), rémunération des dirigeants, composition du Conseil d'Administration, autorisations d'augmenter ou de diminuer le capital et conditions y relatives.

Ces sujets sont évidemment importants et si les investisseurs institutionnels sont de plus en plus incités à exercer leurs droits de vote, c'est parce que ces sujets de gouvernance peuvent avoir une incidence importante et directe sur la gestion et donc la performance boursière de la société.

Par contre nous pensons que les seuls sujets de gouvernance ne couvrent pas les risques des enjeux sociaux et environnementaux qui peuvent, eux aussi, être destructeurs de richesse pour l'entreprise et la société dans son ensemble, et malheureusement ces enjeux ne sont la plupart du temps pas encore partie intégrante des sujets de vote des Assemblées Générales.

# Définition des termes relatifs à l'ISR

## ISR (Investissement Socialement Responsable)

Application des principes du développement durable à l'investissement. Approche consistant à prendre systématiquement en compte les trois dimensions que sont l'environnement, le social/sociétal et la gouvernance (ESG) en sus des critères financiers usuels. Les modalités de mise en œuvre peuvent revêtir des formes multiples fondées sur la sélection positive, l'exclusion où les deux à la fois, le tout intégrant, le cas échéant, le dialogue avec les émetteurs.

## Développement durable

« Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs »\*. Ce concept intègre au moins trois dimensions : économique, sociale et environnementale.

## Critères ESG

**Dimension Environnementale** : désigne l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur l'environnement.

**Dimension Sociale/Sociétale** : relative à l'impact direct ou indirect de l'activité d'un émetteur sur les parties prenantes, par référence à des valeurs universelles (droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption...).

**Dimension de Gouvernance** : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée. Il inclut aussi les relations entre les nombreuses parties prenantes et les objectifs qui gouvernent l'entreprise. Parmi ces acteurs principaux, on retrouve notamment, les actionnaires, la direction et le conseil d'administration de l'entreprise.

## Engagement

Activité des investisseurs (fonds de pension, sociétés d'assurance, sociétés de gestion...) visant à influencer le comportement d'une entreprise, à moyen et long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en assemblée générale d'actionnaires.

## RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)

Application des principes du développement durable à l'entreprise. Intégration volontaire par les entreprises, en sus de critères économique usuels, de préoccupations environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG) à leurs activités et à leurs relations avec les parties prenantes.

## Parties prenantes

Tout groupe ou tout individu pouvant affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs d'une organisation. Dans le cas d'une entreprise, ce terme désigne l'ensemble des personnes physiques ou morales (salariés, actionnaires, clients, fournisseurs, collectivités locales, ONG, syndicats, société civile...) qui ont des liens directs ou indirects avec celle-là.

\* Rapport Brundtland, août 1987, Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement.